

Bloc de compétence N°1 Préparation et conduite d'un cycle d'initiation et d'entraînement dans une discipline du Roller

Référentiel d'Activité	Référentiel de Compétences	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>Défini les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A.1.1 Conception d'un projet de cycle d'initiation et d'un cycle d'entraînement structurés, adaptés aux exigences d'une discipline du roller.	<p>C.1.1.1 Identifier les attentes et les motivations des patineurs pour concevoir un cycle de séances d'initiation et d'entraînement d'une discipline du roller en s'appuyant sur des outils adaptés.</p> <p>C.1.1.2 Repérer le niveau de pratique, les capacités et limites des patineurs pour concevoir un cycle de séances d'initiation et d'entraînement d'une discipline du roller en utilisant un ou plusieurs outils d'évaluation avec une attention particulière pour les patineurs en situation(s) de handicap.</p> <p>C.1.1.3 Repérer les moyens mobilisables pour la réalisation du cycle de séances d'initiation et d'entraînement d'une discipline du roller en tenant compte des ressources et des contraintes de la structure.</p> <p>C.1.1.4 Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs appropriés relatifs au cycle de séances d'initiation et d'entraînement d'une discipline du roller.</p> <p>C.1.1.5 Concevoir un cycle de séances d'initiation et d'entraînement dans une discipline du roller en utilisant une progression pédagogique et en veillant aux spécificités techniques et sécuritaires grâce aux informations collectées lors du repérage.</p> <p>C.1.1.6 Organiser des situations pédagogiques d'initiation et d'entraînement de roller, dans le temps et dans l'espace en les adaptant aux spécificités d'une discipline du roller, aux attentes et aux difficultés des patineurs, avec une attention particulière pour les patineurs en situation d'handicap.</p>	<p>Par deux évaluateurs, au sein de l'organisme de formation.</p> <p>L'épreuve porte sur un compte rendu de cycle d'initiation et de cycle d'entraînement, ainsi que sur la mise en œuvre d'une séquence d'entraînement dans une discipline du roller.</p> <p>L'épreuve se compose :</p> <ul style="list-style-type: none"> D'une présentation d'un compte-rendu écrit d'un cycle d'initiation et d'un cycle d'entraînement en entreprise (envoyé un mois avant la date de l'épreuve) D'un tirage au sort du sujet le jour de l'examen. D'un temps de préparation de 40 minutes pour préparer une séance d'une heure. D'une conduite de séquence d'entraînement à une discipline du roller de 30 minutes parmi une séance d'une heure préparée par le candidat, choisie par le jury. D'un entretien d'un maximum de 20 minutes portant sur la séquence pédagogique et sur le compte-rendu de cycle d'initiation et d'entraînement. 	<p>Proposer une évaluation pertinente des pratiquants et du contexte.</p> <p>Définir des objectifs en lien avec l'évaluation des pratiquants et du contexte.</p> <p>Concevoir un cycle d'initiation et un cycle d'entraînement adaptés aux exigences de la pratique.</p> <p>Évaluer la mise en œuvre des cycles et la progression des pratiquants.</p> <p>Proposer des prolongements adaptés en relation avec le cycle d'initiation et le cycle d'entraînement.</p>
A.1.2 Vérification et garantie de la sécurité des patineurs pendant la pratique d'une discipline du roller selon ses spécificités.	<p>C.1.2.1 Vérifier l'état et le bon usage des équipements de protection individuel, des patins à roulettes et de l'espace de pratique conformément aux réglementations en vigueur afin d'en garantir un usage sécurisé.</p> <p>C.1.2.2 Expliciter les consignes de sécurité à respecter au cours de la séance de roller, en s'assurant de leur bonne compréhension.</p> <p>C.1.2.3 Préserver l'intégrité physique et psychologique des patineurs en les accompagnant tout au long de la séance avec une attention particulière pour les patineurs en situation d'handicap.</p>	<p>D'une conduite de séquence d'entraînement à une discipline du roller de 30 minutes parmi une séance d'une heure préparée par le candidat, choisie par le jury.</p> <p>D'un entretien d'un maximum de 20 minutes portant sur la séquence pédagogique et sur le compte-rendu de cycle d'initiation et d'entraînement.</p>	<p>Gérer l'organisation pédagogique et le groupe en toute sécurité.</p> <p>S'assurer du bon état et du bon usage du matériel individuel (équipement et protections...)</p> <p>Expliciter les consignes de sécurité et les faire respecter.</p>
A.1.3 Transmission des fondamentaux d'une discipline du roller sur un plan réglementaire, technique et pédagogique.	<p>C.1.3.1 Transmettre les règles techniques, d'arbitrage et/ou de jugement d'une discipline du roller aux patineurs en vue de les initier à la pratique compétitive.</p> <p>C.1.3.2 Transmettre les fondamentaux techniques et tactiques d'une discipline du roller en donnant des consignes et des corrections appropriées pour faire progresser les patineurs.</p> <p>C.1.3.3 Proposer des situations d'apprentissage adaptées à une discipline du roller permettant aux patineurs d'accéder au premier niveau de compétition.</p>	<p><i>Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves (voir règlement général du CQP).</i></p>	<p>Proposer une séquence pédagogique qui répond au sujet.</p> <p>Utiliser l'espace et le matériel pour favoriser la progression.</p> <p>Mettre en œuvre et réguler ses situations pour favoriser la progression.</p> <p>Proposer des retours d'informations adaptés.</p>
A.1.4 Mise en œuvre de séances dans une discipline du roller selon ses spécificités.	<p>C.1.4.1 Mettre en œuvre une séance dans une discipline du roller en adaptant les situations pédagogiques aux niveaux des patineurs, de l'espace et du matériel.</p> <p>C.1.4.2 Créer des conditions favorables à la progression des patineurs en utilisant des retours d'information techniques pertinents.</p> <p>C.1.4.3 Favoriser un temps de pratique adapté aux patineurs suivant leur motivation et leurs attentes au cours de la séance de roller.</p> <p>C.1.4.4 Communiquer avec les patineurs tout au long d'une séance de roller en veillant à adopter une attitude active, positive, bienveillante et d'un placement adapté avec une attention particulière pour les patineurs en situation d'handicap.</p>	<p>Conditions de validation</p> <p>14 critères au minimum sur 19 doivent être validés.</p> <p><i>Les critères n° 1, 2, 3, 6, 14, 15 et 16 doivent être validés</i></p>	<p>Proposer des solutions pour favoriser un maximum de pratique.</p> <p>Transmettre les fondamentaux techniques et tactiques pour aller plus loin dans la pratique de l'activité.</p> <p>Communiquer en utilisant un vocabulaire adapté aux pratiquants et aux spécificités de l'activité.</p> <p>Témoigner d'une attitude active, positive, bienveillante et d'un placement adapté.</p>
A.1.5 Bilan de la séance dans une discipline du roller.	<p>C.1.5.1 Analyser le déroulement de la séance de roller en tenant compte des objectifs fixés.</p> <p>C.1.5.2 Formuler des modifications ou des ajustements des séances de roller à venir en tenant compte des objectifs poursuivis et des constats réalisés.</p> <p>C.1.5.3 Évaluer l'intérêt de l'activité roller proposée pour les patineurs en appréciant leur niveau de satisfaction et l'impact sur leur progression technique.</p>	<p>14 critères au minimum sur 19 doivent être validés.</p> <p><i>Les critères n° 1, 2, 3, 6, 14, 15 et 16 doivent être validés</i></p>	<p>S'auto-analyser de façon objective (points forts / points faibles)</p> <p>Justifier ses choix techniques et pédagogiques réalisés sur la séquence pédagogique et sur le compte-rendu de cycle d'initiation et d'entraînement.</p> <p>Se projeter sur les séquences suivantes pour ce public.</p>

Bloc de compétence N°2 Développement de la pratique du roller au sein d'une structure.

Référentiel d'Activité	Référentiel de Compétences	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A.2.1 Préparation et participation à la conception d'un projet de développement du roller au sein d'une structure	<p>C.2.1.1 Mesurer l'attractivité de la structure en s'appuyant sur des outils d'évaluation en vue de contribuer à la conceptualisation du projet de développement pour recruter et/ou fidéliser ses patineurs.</p> <p>C.2.1.2 Participer à la conception d'un projet de développement de la structure en élaborant le déploiement et l'organisation humaine, matérielle, logistique et budgétaire d'une action de recrutement et/ou de fidélisation des patineurs.</p>	<p>Épreuve : Oral Professionnel Par deux évaluateurs, au sein de l'organisme de formation.</p> <p>L'épreuve comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la présentation d'un projet de développement de 15 minutes - un entretien de 15 minutes <p>L'évaluation se fera en fin de formation.</p> <p><i>Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves (voir règlement général du CQP).</i></p> <p style="text-align: center;"><u>Conditions de validation</u></p> <p>8 critères au minimum sur 10 doivent être validés.</p>	<p>Utiliser des outils d'évaluation pertinents pour faire un état des lieux de la structure.</p> <p>Participer à la conception d'un projet de développement de pratiquants adapté au contexte de la structure.</p> <p>Proposer une activité attractive pour recruter et/ou fidéliser les pratiquants.</p> <p>Présenter un échéancier et un budget prévisionnel du projet.</p> <p>Préparer l'organisation du projet en amont (autorisations, réservations, achats/locations...)</p>
A.2.2 Mise en œuvre d'un projet de développement du roller au sein d'une structure	<p>C.2.2.1 Promouvoir le projet de développement en communiquant sur les actions de recrutement et/ou de fidélisation des patineurs.</p> <p>C.2.2.2 Participer à la mise en œuvre du projet en apportant sa technicité et ses expériences pour répondre aux objectifs du projet de la structure de roller.</p> <p>C.2.2.3 Élaborer un bilan du projet de développement du roller au sein de la structure en évaluant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés afin de l'adapter ou de le reconduire.</p>		<p>Communiquer au bon moment au regard de l'échéancier du projet.</p> <p>Utiliser les canaux de communication adaptés aux publics cibles.</p> <p>Participer à la logistique du projet.</p> <p>Évaluer l'impact du projet sur la dynamique de la structure ou de la pratique.</p> <p>Proposer une suite du projet adaptée à l'évolution de la situation.</p>

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 3 (BC3) : Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif			
A.3.1 – Information des publics et promotion des activités d'animation et d'encadrement physique et sportif	C. 3.1.1 – Informer les publics accueillis sur le fonctionnement de la structure et les règles de vie en veillant au respect des consignes en vigueur	Élaboration d'un écrit dans le cadre du stage + Avis consultatif écrit du tuteur sur le projet (grille d'évaluation mise à disposition par le certificateur + Entretien oral avec deux évaluateurs (durée 30 minutes maximum dont 10 minutes de présentation de l'écrit par le candidat et 20 minutes de questions) <i>Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves (voir règlement général du CQP).</i>	<i>Les différents types de publics accueillis par la structure sont identifiés</i> <i>Les informations délivrées sur le fonctionnement de la structure (éléments réglementaires, pratiques, ...) et sur les règles de vie à respecter sont conformes aux consignes en vigueur</i> <i>Les informations diffusées sont adaptées aux besoins de l'interlocuteur</i>
	C. 3.1.2 – Promouvoir oralement les activités proposées et les événements organisés par la structure en s'attachant à rechercher l'implication des publics accueillis (participants, famille, entourage, ...)		<i>Des informations sont communiquées aux publics accueillis de manière régulière (démarrage de l'activité, points d'étapes, mise en perspective en fin de cycle, ...)</i> <i>Les informations orales délivrées sur les activités et événements sont fiables</i> <i>Les informations orales délivrées sur les activités et événements permettent aux publics de s'orienter dans les activités proposées en fonction de leurs souhaits et aptitudes</i> <i>L'expression orale est adaptée à la typologie des publics accueillis (enfants, familles, adultes, ...)</i> <i>L'implication des publics accueillis dans les activités et la vie de la structure est recherchée</i>
	C. 3.1.3 – Communiquer avec les publics accueillis en utilisant les outils digitaux et en veillant à véhiculer une image positive de la structure		<i>L'outil choisi (réseau social, mail, ...) est adapté aux informations à délivrer</i> <i>La posture adoptée dans les communications avec les participants est professionnelle (distance, absence de familiarité, prise en compte de l'image de la structure, ...)</i> <i>Les échanges sont effectués en conformité avec la politique de communication de la structure (accord de la structure, prise en compte de sa politique de communication, ...)</i>
A 3.2 – Organisation de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif	C. 3.2.1 – Planifier ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif en veillant à en s'assurant de la disponibilité de l'ensemble des ressources nécessaires	Entretien oral avec deux évaluateurs (durée 30 minutes maximum dont 10 minutes de présentation de l'écrit par le candidat et 20 minutes de questions) <i>Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves (voir règlement général du CQP).</i>	<i>Les horaires et la durée des séances et activités sont adaptées aux contraintes des participants</i> <i>Les contraintes liées à la disponibilité des ressources nécessaires aux séances et activités sont prises en compte</i> <i>Un interlocuteur compétent est alerté au sein de la structure en cas de difficulté</i>
	C.3.2.2 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel en tenant compte des règles de sécurité en vigueur		<i>Le matériel prévu est conforme aux prérogatives en vigueur</i> <i>Le matériel défectueux est écarté</i> <i>La quantité de matériel disponible est adaptée</i> <i>La structure d'accueil (ou le participant) est informée du caractère défectueux du matériel</i> <i>Des propositions d'adaptation sont formulées en cas d'absence ou d'indisponibilité de matériel</i>
	C. 3.2.3 – Identifier la réglementation ayant un impact sur l'organisation de ses activités en tenant compte des caractéristiques des séances prévues		<i>Les différentes réglementations ayant un impact sur son activité sont repérées (occupation de l'espace public, diffusion publique de musique, ...)</i>
A.3.3 – Communication avec les différents acteurs	C. 3.3.1 – Communiquer avec les autres intervenants en veillant au bon déroulement des activités et à l'anticipation des difficultés	Entretien oral avec deux évaluateurs (durée 30 minutes maximum dont 10 minutes de présentation de l'écrit par le candidat et 20 minutes de questions) <i>Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves (voir règlement général du CQP).</i>	<i>Les intervenants avec lesquels il est nécessaire de communiquer sont repérés (membres de l'équipe salariés et bénévoles, intervenants extérieurs, partenaires, autres usagers des équipements sportifs utilisés, ...)</i> <i>L'organisation des activités tient compte des contraintes (horaires, matérielles, organisationnelles, ...) des autres intervenants</i> <i>Les informations nécessaires à une bonne coordination entre intervenants sont transmises</i>
	C. 3.3.2 – Communiquer sur ses activités en veillant au respect des consignes en vigueur		<i>Les interlocuteurs de la structure chargés du suivi des activités sont identifiés</i> <i>Les informations fournies sur les activités réalisées sont claires et exploitables</i> <i>Les retours des responsables de la structure sont pris en compte</i>
	C.3.3.3 – Alerter sur les situations à risque en tenant compte des procédures en vigueur		<i>Les signes évocateurs de risques (comportements, témoignages, symptômes associés à une violence physique, psychologique, à une discrimination, ...) sont repérés</i> <i>Les situations potentielles de discrimination ou de violence sont signalées à un interlocuteur compétent dans le respect des procédures d'alerte en vigueur</i>